



DÉCLARATION LIMINAIRE

CAPN Mutations des Contrôleurs Mouvement complémentaire

1^{er} mars 2016

Nous ne pouvons débiter cette CAP sans évoquer le Comité Technique Ministériel, traitant du budget 2016 qui n'était que la continuité d'une longue litanie de Comités techniques sur le même sujet et suivant les mêmes logiques.

Depuis plus de 10 ans les ministères de Bercy sont dépecés méthodiquement à coup de 3000 suppressions d'emplois chaque année.

Les gouvernements successifs ont tous appliqué la même politique désastreuse.

Ils ont tous préféré servir avec zèle les exigences extravagantes des marchés ou encore appliquer des traités européens rejetés par leur propre peuple plutôt que de tenter de répondre aux besoins des populations et rompre avec les politiques austéritaires qui ont mis à genoux économiquement et socialement notre pays.

Malgré nos demandes répétées en la matière, nous avons toujours été écarté-es des discussions sur l'élaboration des projets de loi de finances.

En effet, quel culot avons nous de demander à ce que, par exemple, les praticiens de la fiscalité, de la monnaie, du crédit, du contrôle économique ainsi que l'ensemble des personnels de Bercy et des institutions financières mobilisés durant toute l'année dans le contrôle de l'économie de la France puissent être écouté-es ? Leur expérience et leur expertise de la construction d'un projet de loi de finances seraient pourtant d'une précieuse utilité.

La CGT a pourtant à sa disposition de nombreuses analyses et propositions dont elle est parfaitement prête à débattre.

Si nous ne pensons pas détenir la vérité absolue, il nous paraît indispensable d'être écouté-es et entendu-es sur ces sujets. Et compte tenu des résultats économiques et sociaux enregistrés, un peu d'humilité et de remise en cause de la part de nos dirigeant-es, ne seraient pas superflues.

Mais il est vrai, que là aussi avec une constance remarquable, tous les gouvernements successifs ont préféré écouter les puissants lobby financiers et industriels plutôt que les représentant-es des personnels, démocratiquement élu-es.

Depuis le début de la crise économique ces gouvernements qui se sont succédés assurent sous couvert des politiques d'austérité, de réorganisation des services publics et de « rationalisation des coûts », une casse organisée de la fonction publique:

- ▶ par les suppressions massives d'emplois ;
- ▶ par une présence et répartition de plus en plus inégale des missions de services publics sur l'ensemble du territoire.



Montreuil 23/10/2015

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Ceci dit, nous nous sommes habitués au déni de démocratie sociale. Le premier ministre en a lui-même fait une nouvelle démonstration remarquable il y a quelques jours en passant en force sur le dossier PPCR, bafouant ainsi les accords sur la représentativité.

Les tensions sociales sont exacerbées par les propos et les comportements provocateurs et indignes des postes occupés par leurs auteurs.

Autre exemple, M. Macron confondant emploi à vie et garantie de l'emploi, ne fait non plus aucune distinction entre les devoirs et obligations des agents de l'État

En 2003, le Conseil d'Etat a pourtant rappelé que les principes statutaires fondamentaux de la Fonction publique, dont la garantie de l'emploi, sont « destinés à assurer l'égal accès aux emplois publics, à garantir les fonctionnaires contre l'arbitraire et le favoritisme et à donner à la puissance publique les moyens d'assurer ses missions sur tout le territoire dans le respect des règles d'impartialité et de continuité ».

La garantie de l'emploi est donc, dans le cadre républicain, un moyen d'assurer aux usagers un service public rendu de manière impartiale, par des agents préservés des pressions politiques et partisans.

Mais ces principes lui sont sûrement étrangers !

Bref, il n'y a plus ni concertation, ni négociation et même le dialogue est devenu à peine possible. Les pouvoirs publics aimeraient cantonner la CGT à l'accompagnement et la mise en œuvre de mesures que nous combattons sur le fond. De plus, ils nous refusent d'engager de véritables négociations sur les sujets sur lesquels nous les alertons depuis des années.

Même sur un thème comme l'égalité professionnelle il est impossible, certainement faute aux choix budgétaires, de rouvrir des négociations avec les organisations syndicales.

Ici même à Bercy il y a beaucoup à dire sur la qualité du dialogue social ! Pourtant nous n'avons eu de cesse de vous alerter sur la dégradation constante de celui-ci. Aujourd'hui nous sommes arrivés au point de rupture!

Le 08 Octobre, les agents de Bercy ont participé à la journée de mobilisation interprofessionnelle. La participation, une fois encore, a été largement plus importante à Bercy que dans le reste de la fonction publique.

A la DGFIP plusieurs dizaines de mobilisations locales sont en cours pour sauver des trésoreries afin de préserver un service public de proximité.

Indéniablement la situation sociale des ministères de Bercy est explosive d'autant plus que depuis une décennie maintenant, les agents encaissent des attaques contre leurs missions, des reculs de leur pouvoir d'achat et de leur déroulement de carrière auxquels s'ajoutent la dégradation de leurs conditions de travail.

C'est pourquoi nous exigeons dès à présent et comme préalable à toute négociation un moratoire sur les suppressions d'emplois.

Ce préalable est indispensable à l'ouverture de négociations sur, une urgente et nécessaire revalorisation indemnitaire, le déblocage des parcours professionnels et la mise en œuvre d'une politique de l'emploi conjuguant recrutements massifs et qualification.

En attendant, forte de ses orientations politiques actuelles, la Direction Générale poursuit, avec toujours plus d'acharnement, le massacre de l'emploi dans notre administration.

Aux suppressions d'emplois officielles s'ajoutent les suppressions déguisées sous forme d'emplois vacants (mais toujours budgétés).

Dans cette situation et face au blocage du dialogue social, les élus B ont décidé de boycotter la première convocation de cette CAPN.

Les élus B de la CGT Finances Publiques exigent :

- ▶ **l'arrêt des suppressions d'emplois ;**
- ▶ **l'augmentation significative du volume de recrutement du concours commun B ;**
- ▶ **la création de postes à hauteur des besoins des services ;**
- ▶ **que toutes les vacances d'emplois soient pourvues dès lors qu'il existe des demandes**
- ▶ **L'appel systématique des listes complémentaires de tous les concours.**

Pour en revenir plus particulièrement à notre ordre du jour, nous siégeons en 2ème convocation. Jusqu'à présent, la DG avait respecté le délai de 48h00 donné à titre indicatif pour reconvoquer une CAP après boycott de la 1ère séance. Nous notons, une nouvelle fois, que la DG ne respecte plus un de ses engagements.

C'est dans ce contexte particulièrement dégradé que se profile l'ordre du jour de cette CAP. Le projet de mouvement complémentaire B que vous présentez n'est qu'un ajustement à la marge et non pas un projet de mutation : 306 mutations pour 2 129 demandes, soit 14 %, c'est juste ridicule ! Allez-vous vous féliciter

de ce magnifique taux de satisfaction ? C'est vrai qu'il n'y a aucune affectation d'office, en même temps il n'y a pas non plus de première affectation !

Encore une fois, vous fermez artificiellement des départements, notamment les Alpes Maritimes. Il ne reste qu'une demande en attente, il y a plus de 30 postes vacants, mais comme vous ne faites aucun apport, le département est annoncé fermé ! Alors que dans les faits, ce département est un département de 1ère affectation !

Lors de la dernière CAPN de mutations, nous nous félicitons que soit enfin mis en place le système cible pour tout-es les agent-es de la DGFIP !

Nous ne nous attendions pas à voir de nombreuses règles remises en cause dès le mouvement suivant et ce bien sûr de manière régressive pour tou-tes.

Pour commencer, la **DG entend supprimer le mouvement complémentaire** alors qu'il en est seulement à sa deuxième année de fonctionnement.

Quelques raisons amenées par la DG :

- ▶ Cela générerait des départs, notamment de la RIF, qui ne peuvent être remplacés pendant 6 mois,
- ▶ Ce mouvement ne prend pas en compte la loi de Finances N+1 et donc cela pourrait amener à faire des apports en surnombre sur des services qui ont en fait perdu des emplois !

Nous nageons en plein délire !

Il suffirait que tous les emplois vacants soient pourvus pour que ces deux raisons soient nulles et non avenues. Donc la CGT suggère à la DG de pourvoir l'ensemble de ces emplois ce qui permettra de maintenir le mouvement complémentaire et aux collègues d'avoir une chance de plus d'obtenir une mutation.

La CGT rappelle que la mutation est un droit. Avoir un mouvement complémentaire permet de prendre en compte des situations nouvelles (qui interviennent entre la fin de la CAP de juin et le 1^{er} mars N+1). Cela laisse aussi le choix aux agent-es de muter au 1^{er} septembre ou au 1^{er} mars n+1.

Dans une autre fiche, la DG entend restreindre le choix de structures dès le niveau national en arguant que les collègues auraient le choix en local !

Or, la CGT revendique une affectation la plus fine et ce dès le niveau national.

Nous dénonçons donc cette remise en cause du droit des agent-es à choisir leur structure dès le niveau national : en effet, travailler en SPF ou en secteur

d'assiette ce n'est pas à notre sens la même chose !

Enfin la pire provocation pour les collègues qui suivent leur formation à l'ENFiP : elles et ils vont se voir obligé-es de rester dans leur spécialité ENFiP pendant 3 ans. Quand on sait que pour les collègues affecté-es ALD à la sortie de l'école, leur direction se permet de ne pas toujours la respecter et que par ailleurs, les collègues se retrouvent parfois dans une spécialité qu'ils n'ont pas choisie, c'est inadmissible !

La CGT mettra tout en œuvre pour s'opposer à la mise en place de ces fiches qui ne font que restreindre les droits à mutation des collègues.

Nous ouvrons cette CAPN avec un déficit en emplois de 1995,5, soit 422 emplois vacants supplémentaires depuis le mouvement du 1^{er} septembre 2015. Quand allez-vous enfin faire des recrutements à hauteur, à minima, des postes vacants ? Ce ne sont pas les explications fumeuses données par Monsieur PERRIN lors du Mouvement Général qui nous ont convaincu-es. Il est inacceptable que la DG ne prenne pas en compte la réalité des services et fasse toujours à minima pour essayer de gérer la pénurie ! De nombreuses mutations supplémentaires pourraient être prononcées et il ne serait pas nécessaire de rogner sur les droits à mutation des agent-es s'il n'y avait pas de postes vacants !

Par ailleurs, la CGT continue à dénoncer la mise en place des RAN dérogatoires.

La gestion des EDR, avec un recrutement local au profil est elle aussi inique !

Enfin, sur les affectations dans les DOM, où en sommes-nous depuis l'arrêt du conseil d'Etat qui a condamné l'administration ?

Pour la CGT, il est urgent de poursuivre les discussions, concernant les règles applicables au prochain mouvement, afin de sécuriser le droit à mutation prioritaire pour les ultra-marins compte tenu de l'éloignement géographique en trouvant une solution pérenne et juridiquement sécurisée.

Concernant la documentation, comment se fait-il que nous n'ayons pas connaissance de l'ensemble des mutations refusées par la DG pour ce mouvement ?

Cette information est due aux élu-es ce qui leur permet d'intervenir sur ces dossiers !

Nous espérons que désormais cette liste nous sera donnée dans son intégralité pour le prochain mouvement !

Nous tenons aussi à vous faire part de la situation de certain-es collègues qui ont été affecté-es Fiper Yverres (91) au 1^{er} septembre 2015.

Ces collègues, affecté-es précédemment GCP Yerres nationalement et affecté-es localement dans une trésorerie se voient maintenu-es dans cette trésorerie qui va fermer au 1^{er} janvier 2016 sans que la direction locale accepte de reconnaître qu'il s'agit d'un détachement et refuse donc de leur payer le moindre frais de transport !

Or, il s'agit bien d'un détachement du 1^{er} septembre au 31 décembre en attendant d'intégrer leur nouveau poste sur le SIP de Yerres Est.

Si ces collègues ne s'opposent pas à ce détachement provisoire, il convient de leur verser des frais.

Nous vous demandons donc d'intervenir dans les meilleurs délais auprès de la direction locale afin de faire respecter les droits de ces collègues.

Enfin, aujourd'hui quand on sait que les auteurs de destruction de biens publics contre l'écotaxe n'ont pas été inquiété-es, les syndicalistes de la CGT eux sont

régulièrement convoqué-es devant les tribunaux dans le cadre de leur action syndicale (à Roanne, Goodyear à Amiens, Air France etc ..)

C'est bien l'action syndicale qui est criminalisée et particulièrement celle de la CGT.

La CGT est sans doute trop active et revendicative aux goûts des ultra-libéraux qui nous gouvernent.

La CGT œuvre pour le progrès social. Elle est la voix des déshérité-es, des sans-grades, celle des salarié-es qui luttent pour une vie meilleure. Quand un gouvernement maltraite ceux qui défendent le peuple, il bafout la démocratie et nous renvoie aux heures les plus sombres de notre histoire.

Cet acharnement judiciaire est inadmissible et scandaleux.

Notre réponse sera à la hauteur des attaques !



**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE
LE 18 NOVEMBRE
À LA DCFIP !**